

Éducation Post-Secondaire et Formation Continue



Collèges et universités

Les collèges du Manitoba préparent leurs étudiants à obtenir du travail dans des domaines comme la technologie, la santé, les affaires, l'agriculture, l'hospitalité et le tourisme. Ils offrent des programmes menant à un certificat ou à un diplôme.

- Programme menant à un **certificat** : normalement un an d'études à temps plein
- Programmes menant à un **diplôme** : normalement deux à trois ans d'études à temps plein

Les étudiants universitaires peuvent choisir de s'inscrire à un programme de baccalauréat, puis de poursuivre leurs études au niveau de la maîtrise, puis du doctorat. Les universités offrent des programmes généraux, tels que les arts et les sciences, et des programmes menant à des professions, tels que l'éducation, la médecine, le droit et le génie.

- Pour en savoir plus sur les collèges et les universités du Manitoba, visiter : www.edu.gov.mb.ca/ie/study/post-sec.html
www.immigratemanitoba.com/study-in-manitoba/institutions (en anglais seulement)

Admission

Normalement, un diplôme d'études secondaires est requis pour pouvoir être admis à un collège ou à une université. Parfois, l'expérience compte pour des crédits d'études. Les personnes qui désirent s'inscrire à un programme d'études collégiales ou universitaires peuvent le faire des deux façons suivantes :

- en présentant une demande d'admission en tant qu'étudiant adulte
- en obtenant un diplôme d'études secondaires en tant qu'étudiant adulte
- Pour pouvoir être considéré comme étudiant adulte, on doit avoir au moins 19 ans et être citoyen canadien ou résident permanent. Pour en savoir plus, visiter le www.edu.gov.mb.ca/k12/policy/mat_student.html (en anglais seulement)

Nombre de division scolaires du Manitoba offrent la possibilité aux adultes de suivre gratuitement des programmes d'obtention de diplôme d'études secondaires. Il est aussi possible d'obtenir son diplôme en suivant des cours en ligne.

- Pour obtenir des renseignements sur l'enseignement à distance, visiter le www.edu.gov.mb.ca/m12/appdist/index.html
- Pour en savoir plus sur l'enseignement post-secondaire, visiter le www.edu.gov.mb.ca/des/index.html

Aide financière

Les étudiants de collèges ou d'université du Manitoba peuvent obtenir des fonds du programme Aide financière du Manitoba. Pour en savoir plus visiter le www.edu.gov.mb.ca/aem/applying-for-student-aid

Le gouvernement fédéral a aussi un programme de bourses et de prêts d'études. Pour en savoir plus, visiter :

www.canada.ca/fr/services/prestations/education.html

www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets.html

Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba

Certaines bourses d'études et d'entretien non remboursables sont offertes aux nouveaux diplômés du secondaire. Les écoles secondaires en ont la liste. Pour en savoir plus, visiter le www.edu.gov.mb.ca/aem/ibem/index.html



win.manitobastart.com



Financé par :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Funded by:

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Éducation Post-Secondaire et Formation Continue



Formation d'apprenti

L'expérience pratique d'une formation d'apprenti est acquise sur le terrain, sous la supervision de travailleurs qualifiés. Les connaissances théoriques sont acquises en salle de classe. Les apprentis sont considérés comme des employés et sont rémunérés en conséquence. Nombre de métiers spécialisés sont accessibles aux personnes désireuses de suivre une formation d'apprenti.

Fonctionnement des programmes d'apprenti au Manitoba

Selon la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle, plus de 50 métiers et sous-métiers peuvent être accomplis au Manitoba. Les apprentis travaillent pour acquérir des compétences pratiques et obtenir de la formation technique. On compte généralement quatre domaines d'apprentissage :

- la construction
 - l'industrie
 - la force motrice
 - les services
- Pour en savoir plus, visiter Apprentissage Manitoba : www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship (en anglais seulement)
- www.gov.mb.ca/wd (en anglais seulement)
- Pour en savoir plus sur la formation d'apprenti au secondaire, consulter : www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/pdfpubs/pubs/general/promotional/hsap_brochure_fr.pdf

À Savoir

Les collèges professionnels privés du Manitoba ne sont pas réglementés par le gouvernement. Cela signifie que les droits de scolarité peuvent y être plus élevés que ceux des collèges publics. Il est important de bien analyser ses options.

Formation continue

La formation continue est aussi appelée éducation des adultes. Elle est offerte à deux fins :

- poursuivre ses **intérêts personnels** (comme un passe-temps)
- améliorer ses **compétences professionnelles** (en informatique, p. ex.)

Des cours de formation continue sont offerts par les divisions scolaires, les collèges et les universités, généralement le soir ou la fin de semaine. Il est également possible de suivre un programme d'études indépendantes en ligne.

- Pour trouver une division scolaire ou une école locale, visiter : www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/carte_division.html
www.edu.gov.mb.ca/k12/schools/sb_contacts.html
- Pour trouver les collèges et les universités du Manitoba, visiter le www.edu.gov.mb.ca/des/uni_coll.html
- Pour savoir comment améliorer ses compétences en lecture, en écriture et en mathématiques, visiter le www.edu.gov.mb.ca/all/learners/index.html (en anglais seulement).
- Programmes d'obtention de diplôme d'études secondaires pour adultes
www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/dip-adult/index.html
https://www.edu.gov.mb.ca/k12/policy/mat_student.html (en anglais seulement)
- Pour en savoir plus sur l'enseignement à distance, visiter le www.edu.gov.mb.ca/m12/appdist/oei/raison_etre.html